

COMMUNICATION DE M. R. RUTTIENS.  
LE PORTRAIT PARLÉ (1).

Il résulte des remarquables travaux (2) présentés à la Société d'anthropologie dans le courant de cette année, qu'il est nécessaire de s'assurer de l'identité d'un détenu par tous les moyens possibles, afin de pouvoir établir, le cas échéant, qu'il est récidiviste.

D'autre part, la proportion atteinte par la récidive est énorme et va sans cesse croissant (3).

Étant donné que sur dix individus arrêtés six au moins vont délinquer à nouveau, il faut que la description exacte de leur identité ou, d'une façon plus concise, leur signalement, puisse servir à les rechercher utilement.

Le premier de ces points, *preuve de la récidive*, est atteint principalement par l'anthropométrie et la dactyloscopie, et, très subsidiairement, par le portrait parlé.

Le second desiderata, *recherche efficace*, est comblé par le portrait parlé venant ici en ordre primordial.

Le portrait parlé, ou diagnose des traits de la physionomie, est le signalement qui s'établit par la description exacte des éléments de la figure humaine au moyen d'un vocabulaire spécial.

---

(1) Le présent exposé constitue une note *essentiellement sommaire*. Je n'ai ni l'autorité ni la compétence requises pour traiter ce sujet dans ses détails. R. R.

(2) *Bull. de la Soc. d'anthrop. de Bruxelles*, t. XXVII, fasc. 5 : VERVAECK, *Les Empreintes digitales de l'homme*; fasc. 6 : DE LAVELEYE, *Anthropométrie et dactyloscopie*; fasc. 7 : Discussion. A l'occasion de cette discussion, on a cité les travaux antérieurs du Dr Eug. Stockis : voir *infra*.

(3) Actuellement 60 % en Belgique, 70 % en France.

**Première partie.**

DU VOCABULAIRE.

Le langage courant définit très exactement les cas extrêmes. Quant aux modalités intermédiaires, les plus nombreuses, — ainsi que le montre la courbe binominale de Quetelet, — elles sont appelées : moyenne, commune, ordinaire.

Il fallait préciser davantage.

En effet, dit Bertillon, pour rechercher un individu, il faut savoir retenir son signalement. Pour le retenir, il faut savoir le décrire. Et pour savoir décrire la partie à retenir, il faut qu'elle ait un nom.

La méthode qu'il emploie s'applique à trois groupes de désignations : les dimensions, les formes, les couleurs.

1° *Dimensions.* — D'après le principe émis plus haut, nous connaissons les extrêmes :

Grand	Petit
et les termes médians :	
Moyen.	

Subdivisons ces éléments : nous ajouterons aux extrêmes la pléthore de la qualité indiquée :

Très grand	Très petit
et deux intermédiaires :	
Grand-moyen	Moyen-petit.

Il s'agit de réduire la désignation de ces termes ; le terme moyen ne se marque pas ; l'absence de désignation indiquera cette modalité ; les lettres initiales p et g, que nous renforcerons d'un trait pour indiquer les limites et que nous mettrons entre parenthèses pour les degrés intermédiaires, indiqueront les termes petit et grand.

Soit donc la série suivante :

g   g   (g)   (p)   p   p

2° *Formes.* — Même principe ; prenons, par exemple, la courbe :

Concave	Convexe.
---------	----------

Le terme moyen est : rectiligne.

La réduction des termes = cave et vexe, soit c. et v. D'où la nouvelle série :

c   c   (c)   (v)   v   v

3° *Couleurs*. — Citons, pour n'en plus reparler, la coloration de la peau et du système pileux.

La notation chromatique la plus importante est celle de l'iris : l'iris est envisagé non dans son ensemble, mais seulement quant à la fine auréole de la périphérie de la pupille.

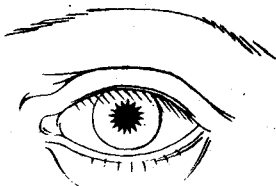


FIG. 1 (\*).

Partant de l'*impigmenté* (œil bleu) pour arriver, en passant par le jaune et l'orange, au *marron foncé* (œil « noir » du langage courant), Bertillon a établi une série très détaillée de notations.

L'étude de cette partie est si délicate et offre tant d'aléas, même aux initiés, que c'est l'objection qu'on oppose à l'utilité de l'enseignement du portrait parlé aux policiers. D'ailleurs, la pratique tend de plus en plus à l'écartier.

#### Deuxième partie.

##### ANALYSE DÉTAILLÉE DES TRAITS DE LA PHYSIONOMIE.

##### *Observations :*

1° Pour chaque notation est établie une échelle comportant les différenciations qui résultent de l'application du principe que nous avons examiné : dimension ou forme;

2° A chaque notation est jointe une série de *particularités* (2). Elles sont *toujours très importantes à relever*.

---

(\*) Les croquis illustrant ce texte ont été reproduits par M. F. Offenberq que je remercie ici de son aimable collaboration.

(2) Nous ne les répéterons pas sous chaque intitulé. Notons seulement qu'elles constituent l'élément signalétique le plus précieux.

Énumération des points étudiés :

A. — PARTIES ESSENTIELLES.

1. *Nez* . . . { Profondeur de la racine.  
Dos.  
Inclinaison de la base.  
Hauteur.  
Saillie.  
Largeur (face).



FIG. 2.

AB Profondeur de la racine. — BC Dos du nez. — DC Inclinaison de la base.

2. *Front.* . . . { Proéminence des arcades.  
Inclinaison.  
Hauteur.  
Largeur (face).

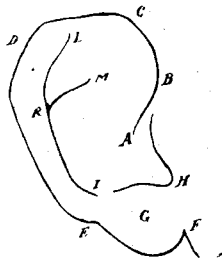


FIG. 3.

AB Bordure originelle. — BC Bordure antérieure. — CD Bordure supérieure. — DE Bordure postérieure. — G Lobe. — FH Zone d'adhérence du lobe. — HI Antitragus. — HB Tragus. — IK Pli inférieur. — KL Pli supérieur. — LM Pli médian.



Rides . . . . .	{	Frontales.
		Intersourcilières.
		Diverses.
Cheveux . . . . .	{	Insertion frontale.
		Calvitie.
Sourcils . . . . .	{	Emplacement.
		Direction.
		Forme.
		Dimensions.

*Moustache et barbe.*

*Marques particulières* : cicatrices, neovus pileux ou pigmentaires, taches. Elles constituent le minimum, mais l'indispensable de ce qu'on peut exiger du signalement. (Rappelons le rôle des cicatrices bien décrites dans les arrestations de Ravachol et d'Hodister). Cela seul multiplierait les reconnaissances par la police et par les profanes. Ajoutons, pour être complet, que la fiche internationale adoptée par le Ministère de la Justice (modèle Stockis) (1) porte la description des marques particulières visibles (tête et partie des bras).

Enfin étude du vêtement (vêtement professionnel), du langage (2).

*Utilisation de ces renseignements :*

1° La fiche signalétique comprend l'énumération ci-dessus; un espace très réduit est réservé à côté de chaque indication afin de pouvoir l'y inscrire au moyen d'une lettre ou d'un signe conventionnel très simple (3). La fiche se plie et se met très aisément dans la poche.

Le Prof<sup>r</sup> Reiss, de Lausanne, a appliqué la méthode décimale aux différentes parties du signalement d'après le portrait parlé. Cela permet d'envoyer des télégrammes chiffrés très réduits. Par conséquent, je ne crois pas que la méthode que M. Goldschmidt nous a exposée soit très efficace ici.

2° L'album DKV.

Pour la facilité des recherches, les photographies des individus évadés, interdits de séjour, recherchés, ont été réunies par Bertillon en un album appelé DKV.

---

(1) *Revue de Droit pénal et criminologie*, janvier et février 1908. (ANN. DE LA SOC. DE MÉDECINE LÉGALE DE BELGIQUE, 1908, fasc. 3.)

(2) Cfr. GRÉGOIRE, *Vices de la parole*. Bruxelles, Lebègue, 1908.

(3) La fiche de Bertillon comprend en outre la photographie face et profil réduction 1/7.

Le classement est triple :

1° Les subdivisions portées sur la marge droite de la page sont basées sur la description de l'oreille, c'est-à-dire :

- |   |        |
|---|--------|
| 1) Lobe à contour descendant ou d'équerre | = Deq. |
| 2) Antitragus cave ou rectiligne          | = Car. |
| 3) Pli inférieur convexe (1)              | = Vex. |
| 4) Lobe à modelé traversé                 | = Tra. |
| 5) Lobe à adhérence sillonnée ou isolé    | = Sep. |
| 6) Antitragus à profil saillant           | = Sa.  |

2° Les subdivisions que portent le bas des pages sont celles de la taille.

3° Dans le haut de la page est placée une troisième division, le dos du nez.

- 1) Concave.
- 2) Rectiligne.
- 3) Convexe — Busqué.

Enfin, sur les pages mêmes, les individus sont rangés par la pigmentation iridienne et par l'âge (2), et sous chaque photographie se trouvent notés les signes particuliers apparents.

Nous nous bornons à ces mentions, qui pourraient faire l'objet d'un travail spécial plus détaillé.

Cet aperçu cinématographique terminé, il me reste à conclure, ce que je ferai en deux points.

D'abord, en rendant hommage à Bertillon, dont l'admirable portrait parlé, complet et méthodique, ne se verra pas opposer (3) des arguments aussi sérieux que ceux qui ont été adressés à son anthropométrie, arguments qui ont été exposés et discutés à notre tribune.

La seconde partie de ma conclusion sort quelque peu du domaine anthropologique et doit porter sur des considérations plus générales.

La lutte contre le crime, on le sait, se présente sous le double de la prévention et de la répression.

---

(1) Les trois premiers termes ont donné naissance au nom de l'album.

(2) Dans la nouvelle édition du DKV, il n'y a plus de subdivision par âge.

(3) A part l'objection signalée au début de cette étude (difficulté de la notation chromatique).

La prévention se développe chaque jour, peut-on dire, d'autant plus qu'elle ne dépend pas exclusivement de l'activité du législateur <sup>(1)</sup>.

Pour la répression, nous ne pouvons malheureusement pas en dire autant. Nous avons signalé plus haut l'augmentation de la récidive; c'est bien la preuve que la répression, telle qu'elle est comprise actuellement, est vaine. On n'ignore pas non plus le total désolant qu'atteignent chaque année (environ 37,000 en 1900) les affaires « classées », à raison de ce que les auteurs sont restés inconnus.

Nous pouvons déduire de cela :

1° Que la justice est mal rendue. Motif : Abus des courtes peines (mais c'est là une étude purement juridique);

2° Que notre police judiciaire n'est pas à la hauteur de sa tâche. Les criminels, tous les jours, se perfectionnent et, avec un rare bonheur, ils se servent, pour agir, des découvertes les plus utiles de la science contemporaine et, pour se dérober, des moyens de transport les plus rapides.

Et que fait la police ?

Avec la sérénité d'âme que donne la conscience du devoir rempli, elle s'arrête aux frontières... de la commune.

Elle s'élance, pour poursuivre les malfaiteurs, dans la patache de 1830 et se munit seulement de ce signalement à coup sûr perfectionné — puisqu'il est susceptible des plus multiples applications — et qui comporte comme points principaux « visage ovale, menton rond, bouche moyenne, nez ordinaire ».

En d'autres termes, notre police judiciaire est inefficace et incompétente.

Analysons les causes de cette situation et les remèdes à y apporter.

1. *La police judiciaire est inefficace. Pourquoi ?*

- a) Parce que le nombre des agents judiciaires est trop restreint;
- b) Parce que les agents judiciaires sont chargés, pour ainsi dire exclusivement, de besognes qui ne relèvent pas de leur fonction;

---

(1) Le mot activité étant pris ici *sensu lato* « action » et non *sensu stricto* « vivacité dans l'action », sens dans lequel ce mot ne peut être joint au terme « législateur ».



c) Parce que les agents judiciaires n'ont pas les moyens qu'il leur faudrait pour remplir convenablement leur mission.

Leur traitement est minime. On ne leur donne pas les facilités nécessaires pour accomplir leur tâche vite et bien. On m'a raconté qu'un agent a été obligé de prendre une voiture ; il a dû le faire à ses frais ;

d) Parce qu'enfin la police judiciaire n'est pas formée en organisation professionnelle : absence d'enseignement spécial et de technique, d'où incompetence.

On reconnaît assez en haut lieu cette inefficacité. La preuve en est dans ce fait que, par deux fois, on a promis 20,000 francs au quidam qui ferait ce dont la police n'est pas capable : découvrir ou faire découvrir les assassins de deux fillettes.

La moralité plus que douteuse de ce geste a été jugée en temps et lieu.

Mais, cependant, si l'on avait dû s'exécuter, cela aurait fait une dépense de 40,000 francs. Pourquoi ne pas employer cette somme à augmenter le nombre des agents judiciaires, à relever leurs traitements et à restreindre les occupations étrangères à leur fonction directe ?

## 2. La police judiciaire est incompétente.

Je puis également avancer des preuves, des constatations personnelles.

Parmi les agents spéciaux avec lesquels je me suis trouvé en rapport, il y en avait qui ignoraient le premier mot de la dactyloscopie : les quatre types d'empreintes digitales de Bertillon ; or, des fiches anthropométriques (avec empreintes) leur passent par les mains pour les « échanges internationaux ». On ne connaissait pas le livre de Niceforo « *La police et l'enquête judiciaire scientifique* ». Le livre de Locard est aussi ignoré ; il est, disons-le, peut-être trop récent. Mais il est impardonnable qu'aucun de ces agents n'ait le petit manuel de Reiss sur le portrait parlé, ouvrage très pratique, d'un volume réduit et d'un prix très modique (1).

Ce doit être le vade-mecum de tous ceux qui sont chargés de rechercher un individu.

---

(1) Ce manuel dont tous les pays ont immédiatement compris la portée est traduit en allemand, italien, anglais et russe. Et, je m'excuse de l'indiscrétion, une édition flamande paraîtra sous peu : œuvre de notre éminent compatriote le Dr Stockis.

Un dernier fait démontre que les chefs mêmes sont peu aptes à rendre les services qu'on attend d'eux; ils ne savent pas manier les éléments dont ils pourraient disposer. Lors de l'affaire Bellot se trouvaient réunis, à Anderlecht, tous les agents disponibles. Or, les commissions et lettres urgentes étaient remises par des agents piétons, alors que les agents cyclistes, faute d'avoir mieux à faire, sont restés dormir au corps de garde.

Je me résume :

Il est nécessaire d'instruire notre police judiciaire, de lui imposer un enseignement spécial, basé sur la technique moderne qui, je le répète, est totalement ignorée. Toutes les sections de la « police et de l'investigation judiciaire scientifique » doivent y être comprises, notamment :

Les traces, leur étude, leur recherche, leur relevé, leur interprétation (\*) ;

L'identité par l'anthropométrie, la dactyloscopie, le portrait parlé ;

Le témoignage : enseigné même aux agents subalternes qui sont souvent appelés à recueillir les premières déclarations, et il ne se présente peut-être pas de question plus délicate. Cela pour la *théorie*.

Le criminel : mœurs, habitudes, façons d'opérer, etc.

Quant à la *pratique* :

Réorganisation de la police judiciaire. Un projet a été déposé : le projet Maenhaut. On sait depuis quand, mais on ignore quand il passera ;

Organisation professionnelle, spécialisation des agents, sans oublier la question du traitement.

Voilà ce qu'il faut faire pour notre police judiciaire. Cela n'ira pas sans heurts. C'est contraire à la routine, c'est opposé à des prétentions nées d'une hiérarchie aussi savante que compliquée et, enfin, bien qu'on le redise depuis tant et tant d'années, c'est trop nouveau, et le misonéisme est si humain !

---

(\*) E. STOCKIS, *Instructions pour la police, dans les constatations sur les lieux* (à paraître très prochainement, en collaboration avec M. Huyttens de Terbecq, procureur du Roi à Liège).

R. RUTTIENS, *Les traces dans les affaires criminelles*. (REV. DE L'UNIV. DE BRUXELLES. Juillet 1908.)

Pourtant, cela a une puissante raison d'être, dont je trouve par deux fois l'expression dans le remarquable ouvrage d'Ad. Prins, *Science pénale et droit positif* :

« Une organisation de la police donnant à tout individu qui veut commettre un crime la certitude d'être arrêté s'il le commet, est plus efficace que n'importe quel système de pénalité <sup>(1)</sup>.

» Il reste acquis, dit-il encore <sup>(2)</sup>, que la certitude de la découverte des coupables, l'excellence de l'outillage judiciaire ont plus d'effet sur le ralentissement de la criminalité qu'un système répressif perfectionné. »

#### DISCUSSION.

M. LE PRÉSIDENT. — Je serai, je crois, votre interprète fidèle, en remerciant vivement M. Ruttiens du brillant exposé qu'il vient de nous faire de cette question, toute d'actualité : le portrait parlé. Je lui adresse aussi mes sincères félicitations pour la manière scientifique et, à la fois, très pratique dont il nous a démontré les grands avantages de cette partie, si peu connue, du signalement des délinquants. Je sais que les questions d'anthropologie criminelle sont familières à notre honoré collègue et il serait hautement désirable que les étudiants en droit suivissent son exemple en s'intéressant, dès l'université aux questions de criminalité.

Je me permets d'insister sur certaines applications pratiques du portrait parlé, notamment au point de vue de l'identification des cadavres et dans les notations relatives aux recherches anthropologiques sur le vivant.

Malgré sa complexité apparente, le portrait parlé, tel que l'a créé M. Bertillon, constitue le procédé de choix pour la filature et la reconnaissance des criminels ; sa supériorité est incontestable, à ce point de vue, sur la photographie judiciaire. Le système de notation des différents éléments du signalement est extrêmement simple et pratique, et se prête admirablement à la transmission des renseignements internationaux.

M. JACQUES rappelle la communication que nous a faite, il y a

---

<sup>(1)</sup> *Loc. cit.*, p. 409.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, p. 402.

quelques mois, M. Goldschmidt, sur une notation mathématique facilement applicable à la transmission des signalements. Il croit savoir que le système préconisé par M. Goldschmidt a été récemment mis à l'essai à Bruxelles.

M. LE PRÉSIDENT. — La méthode préconisée par M. Goldschmidt est évidemment beaucoup plus précise que le portrait parlé, mais ne serait guère applicable aux très nombreux éléments que fournit celui-ci relativement au signalement criminel. Il est surtout indiqué pour la description mathématique d'une partie essentielle de ce signalement, telles : une cicatrice, une image dactyloscopique.

La discussion est close.

---